

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRETE DU MAIRE

AUTORISANT MONSIEUR Richard DUCLOS
A EXERCER LA FONCTION D'OFFICIER DE L'ETAT-CIVIL

Vu l'article L 2122-18 du Code général des Collectivités Locales,
Considérant l'empêchement du Maire et de l'ensemble des adjoints le samedi 19
mars 2022.

ARRETE :

Article 1 – Monsieur Richard DUCLOS, conseiller municipal, sera délégué, sous
notre surveillance et notre responsabilité, dans la fonction d'Officier de l'Etat civil, le samedi 19
mars 2022.

Article 2 – A ce titre, Monsieur Richard DUCLOS procèdera à la célébration des
mariages prévus le samedi 19 mars 2022.

Article 3 – Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressé
et sa transmission à Monsieur le Sous-Préfet de BERNAY.

Article 4 – Une ampliation du présent arrêté sera :
-Annexée au registre de l'Etat Civil de la commune de PONT-AUDEMER,
-Adressée à Monsieur le Procureur de la République près le tribunal de Grande
Instance de BERNAY,
-Remise à l'intéressé.

PONT-AUDEMER,
Le 14 mars 2022

Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} Adjoint



Christophe CANTELOUP,
En charge du Personnel, des Sports
et de la jeunesse, et des Affaires
Générales.

